

VILLAGE DE / OF ST-PIERRE-JOLYS

Réunion ordinaire du 7 mai 2008

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil qui a eu lieu à 19 h 30 le mercredi 7 mai 2008, dans la chambre du conseil au 466 rue Sabourin, dont les membres suivants étaient présents :

Député-maire : Claude Gagné

Conseillers : Denis Fillion, Raymond Maynard, Luc Nadeau

Agente administrative principale : Rachelle Tessier

Le maire Réal Curé est excusé.

1. La réunion fut déclarée ouverte à 19 h 30.
2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 109-8

Luc Nadeau/Raymond Maynard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 7 mai 2008, du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 avril 2008, de l'audience publique concernant le plan financier du 6 mai 2008.

RÉSOLUTION N° 110-8

Denis Fillion/Raymond Maynard

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 avril 2008, du conseil du village de St-Pierre-Jolys, soit par la présente adopté.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 111-8

Raymond Maynard/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'audience du 6 mai 2008 concernant le plan financier du conseil du village de St-Pierre-Jolys, soit, par la présente, adopté.

Approuvée

4. Affaires provenant de la réunion ordinaire du 16 avril 2008 et de l'audience du 6 mai 2008 concernant le plan financier.
5. RAPPORT DU GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS

6. SERVICES DE TRANSPORTS

Services publics, site d'enfouissement sanitaire, contrôle des animaux, digue communautaire, district de conservation de la rivière au Rat

- District de conservation de la rivière au Rat – rapport du gérant – le 18 mars – procès- verbal – bilan des dépenses, rapport du quatrième trimestre
- Suivi au sujet du décret de nettoyage remis par *Boundary Home Inspections Services*
- Ombudsman du Manitoba – certification et mise en vigueur des pratiques de l'Intendance d'eau du Manitoba
- Association des bonnes routes du Manitoba – reçu le trophée « McKinney »

7. LE RAPPORT DE L'AGENTE ADMINISTRATIVE PRINCIPALE

8. LE LÉGISLATIF ET LA FINANCE

- Les bilans financiers pour le mois finissant le 30 avril 2008
- Pouvoirs signataires

RÉSOLUTION N° 112-8

Luc Nadeau/Denis Fillion

IL EST RÉSOLU QUE le bilan financier pour le mois finissant le 30 avril 2008 soit adopté tel présenté.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 113-8

Denis Fillion/Luc Nadeau

IL EST RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys autorise par la présente que soit le maire Réal Curé, le conseiller Raymond Maynard, avec Rachelle Tessier – agente administrative principale ou Jacqueline Martel – assistante administrative, soient autorisés de signer les chèques au nom du village de St-Pierre-Jolys à la Caisse Provencher ltée.

Approuvée

9. COMPTES FOURNISSEURS

- i) Approbation des comptes fournisseurs au 7 mai 2008

RÉSOLUTION N° 114-8

Luc Nadeau/Denis Fillion

IL EST RÉSOLU QUE les comptes du rapport financier, conformément à la liste datés le 7 mai 2008 pour la somme de 39 781,41 \$, soient approuvés pour déboursement.

Approuvée

10. PLANIFICATION ET SUBDIVISIONS

- Permis de construction N° 8/08 – Rick Pappel – plateforme attachée – 22 avenue Carrière

RÉSOLUTION N° 115-8

Raymond Maynard/Luc Nadeau

PUISQUE Rick Pappel a remis une demande d'un permis de construction pour une plateforme attachée au 22 avenue Carrière ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys approuve le rouleau N° 359000 – demande d'un permis de construction N° 8/08, pour construire une plateforme attachée conformément au plan remis, conforme au code de construction du Manitoba, à condition de l'approbation de l'inspecteur des bâtiments et ses commentaires, et conforme à l'arrêté de zonage du village de St-Pierre-Jolys.

Approuvée

11. DÉLÉGATIONS ET AUDIENCES

12. ARRÊTÉS

13. AFFAIRES DÉPOSÉES

14. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

- Chambre de commerce – barbecue – à 18 h le mardi 20 mai 2008, au *Sugar Shack*
 - demande d'un don de 100 \$
- Commission de la carte électorale – les circonscriptions électorales provinciales
- Pétition reçue concernant l'état de la rue Croteau/Côté
- Lettre- Diane McGifford – concernant les frais de scolarité plus élevés appliqués par le collègue communautaire Red River
- Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration – demande de nominations comme témoignages pour les prix de citoyenneté
- Invitation à l'événement de golfe inter municipal annuel – le 3 juillet 2008 à Oakview Golf
- Manitoba Stampede & Exhibition – défilé le 11 juillet 2008
- Tournoi de golfe du district est de l'AMM – le 24 juin 2008 au terrain de golfe de Lorette
- Demande reçue d'Omer Curé concernant la démolition du bâtiment de curling

RÉSOLUTION N° 116-8

Raymond Maynard/ Denis Fillion

PUISQUE la Chambre de Commerce organise un barbecue Sugar Shack pour le mardi 20 mai 2008 pour commémorer le programme « Rural Week », initiative de l'Université du Manitoba qui vise à encourager les étudiants en médecine à considérer la pratique médicale en communauté rurale ;

IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys soit autorisé d'y assister ;

ET IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la somme de 100,00 \$ soit octroyée pour aider à défrayer les dépenses.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 117-8

Luc Nadeau/Raymond Maynard

PUISQUE le bureau du commissaire était autrefois responsable des inspections de prévention d'incendie dans les installations de garderie dans la province ;

ET PUISQUE la province du Manitoba a maintenant approuvé les règlements 73/2007 par la loi de la Prévention des Incendies et des Interventions en Cas d'Urgences, loi qui remet la responsabilité aux municipalités de faire ces inspections, aussi bien qu'autres inspections de bâtiments ;

ET IL EST AINSI RÉSOLU QUE l'AMM fasse pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il assume ses responsabilités pour diriger les inspections d'incendie.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 118-8

Denis Fillion/Raymond Maynard

PUISQUE la province du Manitoba a l'habitude de reconnaître diverses responsabilités publiques ;

ET PUISQU'elle a aussi l'habitude de remettre la réalisation de ces responsabilités aux municipalités sans leur remettre le financement lié ;

ET IL EST AINSI RÉSOLU QUE l'AMM fasse pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il finance toutes les responsabilités remises aux municipalités.

Approuvée

RÉSOLUTION N° 119-8

Raymond Maynard/Denis Fillion

PUISQUE la section 271 (1) de la loi municipale dit que toutes les municipalités urbaines ayant au-delà de 750 habitants doit nommer un chef de police ;

ET PUISQU'il y a seulement 15 municipalités, ayant des populations entre 750 et 1499 habitants, qui ont une entente de service policier prolongé au Manitoba ;

ET PUISQUE le financement supplémentaire par tête qui est reçu du ministère des Affaires intergouvernementales ne suffit pas pour compenser les dépenses lorsque la population est moins de 1400 habitants ;

ET IL EST AINSI RÉSOLU QUE le conseil du village de St-Pierre-Jolys demande à l'AMM de mettre de la pression auprès du gouvernement provincial pour qu'il augmente le critère minimal de la population à 1400 habitants afin de le rendre plus équitable.

Approuvée

15. COMMUNICATIONS

16. SERVICES DE PROTECTION

Service d'incendie, la police, OMU

- Information – mis à jour concernant les inspections de prévention d'incendies
- Exemple de résolution de juin du district concernant le prolongement du service policier
- OMU – James H Dewart – lettre de résignation
- OMU – courrier électronique de la part de Jean R Champagne – au sujet d'un exercice

17. LE PERSONNEL ET LES POLITIQUES

18. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- i) *Eastman Regional Development Inc.*
- ii) Chaboillé
- iii) *Triple R Futures Community Development Corporation*
- iv) AMBM
- v) *Community Futures Development*
- vi) Promotion et l'aménagement résidentiel

19. SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- i) Clinique vétérinaire de St. Pierre et région
- ii) Handi-Transit
- iii) Laval Cloutier
- iv) Coalition

20. COMITÉ DE LA RÉCRÉATION ET DE LA CULTURE

- i) Bibliothèque régionale Jolys – procès-verbal du 28 avril – le budget 2008 – rapport annuel 2007
- ii) *Rat River Recreation Commission* – Assurance municipale HED – réduction possible des primes d'assurance des arénas
- iii) Centre récréatif de St-Pierre
- iv) Parc Carillon – remarque – les déchets de chiens au parc – réception de l'octroi Métis
- v) Services aux aînés

21. AFFAIRES COURANTES

- Congrès de l'AMM du 24 au 27 novembre 2008 – Réservations au Carlton Inn (six chambres)

22. NOUVELLES AFFAIRES

- Résolution pour modifier les tarifs pour connexions aux égouts

RÉSOLUTION N° 120-8

Denis Fillion/Raymond Maynard

IL EST RÉSOLU QUE le tarif pour les connexions aux égouts de St-Pierre-Jolys soit fixé à 50,00 \$ pour les propriétés résidentielles et commerciales ;

ET IL EST AUSSI RÉSOLU QUE ce tarif viendra vigueur pour 2008 dès que la régie des services publics aura donné son approbation et que l'arrêté 2008-6 aura passé en troisième et dernière lecture.

Approuvée

23. CORRESPONDANCE NON OFFICIELLE

- Avis aux membres de l'AMM – budget provincial 2008

- FCM – information au sujet du plan d'assurance pour domicile

24. AJOURNEMENT

RÉSOLUTION N° 121-8

Luc Nadeau/Claude Gagné

IL EST RÉSOLU que la réunion ordinaire du 7 mai 2008 du village de St-Pierre-Jolys soit par la présente ajournée à 22 h 10.

Approuvée

VILLAGE DE ST-PIERRE-JOLYS

Maire

Agente administrative principale